Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 011-211103015-20221115-DEL202242-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/42

L'an deux mille vingt deux, le quinze novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 8 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.
PROCURATIONS : Léa LACUVE à Laurence MORATO-CARBOU.
ABSENTS : *néant.*
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : subvention exceptionnelle pour l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

M^me^ le Maire informe de la demande de subvention de l'association « Vaincre la mucoviscidose » basée à Villeneuve Minervois. Ces bénévoles organisent annuellement les Virades de l'espoir qui regroupent de nombreuses activités (randonnée, concours de pétanque, trail, repas, jeux, etc.) dont le but est de récolter des fonds en faveur de la lutte contre la mucoviscidose. Cette association est très impliquée dans plusieurs projets dans le domaine scientifique, l'action médicale et l'aide aux patients et aux familles.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 150 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».
- **Dit** cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 15 novembre 2022
après publication et transmission en Préfecture.

MAIRIE DE PUICHERIC (Aude)

Le Maire,

Christine PÉANY.